



## PLAN D'ACTION CENTRE D'EXCELLENCE REGIONAL POUR LA MAITRISE DE L'ELECTRICITE (CERME)

-----

Sous-projet de rénovation de trois (03) salles de cours à l'INSE

---

## Rapport synthèse de sélection environnementale et sociale du site au sein de l'Université de Lomé

-----

---

Mars 2024

## Sommaire

I.	Contexte et justification.....	2
<b>1.1</b>	<b>Objectif de la visite du site .....</b>	<b>4</b>
II.	Méthodologie.....	4
<b>2.1.</b>	<b>Equipe de mission .....</b>	<b>4</b>
<b>2.2.</b>	<b>Acteurs rencontrés sur le site.....</b>	<b>4</b>
<b>2.3.</b>	<b>Déroulement de la mission .....</b>	<b>4</b>
<b>2.4.</b>	<b>Renseignement de la fiche screening environnemental et social.....</b>	<b>4</b>
III.	Brève description du sous-projet.....	5
IV.	Aspects environnementaux et sociaux du site.....	5
<b>4.1</b>	<b>Résumé de l’environnement naturel du site .....</b>	<b>5</b>
<b>4.2.</b>	<b>Enjeux et impacts environnementaux et sociaux .....</b>	<b>6</b>
<b>4.3.</b>	<b>Résumé sur l’acquisition de terre .....</b>	<b>7</b>
<b>4.4</b>	<b>Résumé sur la consultation des parties prenantes .....</b>	<b>7</b>
V.	Classification du sous-projet et travail environnemental et/ou social nécessaire.....	8
<b>5.1</b>	<b>Classification du sous-projet.....</b>	<b>8</b>
<b>5.2</b>	<b>Travail environnemental et social nécessaire .....</b>	<b>8</b>
<b>5.3</b>	<b>Travail social nécessaire .....</b>	<b>9</b>
	Annexe 1 : Formulaire de sélection environnementale et sociale remplis.....	9
	Annexe 2 : Procès-verbal de consultation et liste de présence.....	9

## I. Contexte et justification

Le développement des pays industrialisés s'est fait grâce aux énergies fossiles comme le charbon, le pétrole et le gaz qui non seulement s'épuisent à terme mais aussi sont à l'origine de l'émission des gaz à effet de serre, avec comme impact principal le réchauffement de la planète et ses conséquences. Pour les pays en voie de développement, comme les pays de l'Afrique subsaharienne, leur développement passe par une augmentation de leur consommation énergétique qui doit se faire via une transition énergétique adéquate vers les énergies renouvelables et propres, pour un développement durable.

Au Togo et dans la sous-région, les déficits en énergie électrique se résument aux constats suivants :

- (i) trop de pertes dans la production, le transport et la distribution de l'électricité dues aux équipements vétustes et au non-respect des normes (assurance qualité) ;
- (ii) manque de personnel qualifié pour assurer le fonctionnement, la maintenance et la réparation des équipements modernes, conséquence de la fermeture depuis 20 ans de l'école inter-état d'électricité d'Abidjan (Côte d'Ivoire) de la sous-région ;
- (iii) formation des Masters Ingénieurs, généralistes (non spécialisés en électricité) en Génie Electrique par l'Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs (ENSI) de l'Université de Lomé ;
- (iv) formation trop théorique et fondamentale offerte par le département de physique.

Or, la promotion du secteur de l'électricité figure parmi les priorités des gouvernements africains. Dans cet ordre d'idées, l'Etat togolais, d'une part, adhère aux Objectifs de Développement Durable (ODD) en général et à l'ODD N°7 en particulier, et d'autre part, adopte la loi relative à la politique énergétique du Togo qui prévoit d'assurer l'accès à l'énergie à tous les Togolais d'ici à l'horizon 2030.

Afin d'apporter des solutions idoines et structurantes aux nombreux problèmes précités du sous-secteur de l'électricité, une nouvelle dynamique doit être insufflée à l'enseignement supérieur par la mise en place d'une structure novatrice. C'est dans cette perspective que le gouvernement Togolais à travers l'Université de Lomé, entendant insuffler une nouvelle dynamique à la recherche et à la formation à travers des structures qui doivent accroître la quantité et la qualité du capital humain indispensable au sous-secteur de l'Electricité, a créé le Centre d'Excellence Régional pour la Maîtrise de l'Electricité (CERME) le 30 octobre 2019 par arrêté du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Il compte parmi les 44 Centres d'Excellence d'Afrique pour l'Impact du Développement (CEA-Impact) des 12 pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, financés par la Banque Mondiale.

Dans le cadre du Projet des Centres d'Excellence de l'enseignement supérieur de l'Afrique pour un impact sur le développement (CEA-Impact) initiés par la Banque mondiale pour améliorer la qualité, la quantité et l'impact sur le développement de l'enseignement postuniversitaire en Afrique de l'Ouest et du Centre y compris Djibouti, le Gouvernement du Togo a obtenu de l'Association Internationale pour le Développement (IDA), un financement pour la mise en œuvre des activités du Centre d'Excellence Régional pour la Maîtrise de l'Electricité (CERME) de

Au plan national, le CERME est logé au sein de l'Université de Lomé et travaille en étroite collaboration avec le INSE.

Ainsi, il est envisagé la rénovation de trois (03) salles de INSE au sein de l'Université de Lomé.

Ces travaux de rénovation de trois (03) salles de INSE pourraient générer des impacts environnementaux et sociaux négatifs si des mesures de préventions ne sont pas prises.

Ainsi, conformément au cadre de gestion environnementale et sociale des CEA Impact du Togo, une sélection environnementale et sociale du site dudit sous-projet est organisée le vendredi 26 janvier 2024 afin de répertorier les impacts potentiels d'ordre environnemental et social, de procéder à la consultation des parties prenantes et de proposer des mesures préventives à prendre.

### **1.1 Objectif de la visite du site**

Les objectifs spécifiques de la visite du site sont entre autres :

- Avoir une idée de l'état initial du site du sous-projet ;
- Faire une évaluation sommaire des effets et risques environnementaux et sociaux ;
- Identifier les difficultés environnementales et sociales ;
- Recueillir les avis, suggestions et préoccupations des parties prenantes de INSE ;
- Catégoriser le sous-projet et
- Suggérer les mesures à prendre.

## **II. Méthodologie**

### **2.1. Equipe de mission**

L'équipe de la mission est composée de :

- M. ASSOGBA Kossi, l'expert en sauvegardes environnementale et sociale des centres d'excellence du Togo ;
- Prof SAGNA Koffi, Point focal en sauvegardes environnementale et sociale du CERME.

### **2.2. Acteurs rencontrés sur le site**

Les acteurs rencontrés sur le site sont les étudiants et le personnel enseignant et administratif du CERME et de INSE.

### **2.3. Déroulement de la mission**

La mission a débuté par une séance de travail avec le personnel du CERME et INSE dans la salle de réunion de INSE puis une visite des trois (03) salles à rénover.

### **2.4. Renseignement de la fiche screening environnemental et social**

Le formulaire de sélection a été rempli par le point focal en sauvegardes environnementale et sociale du CERME avec l'appui de l'expert en sauvegardes environnementale et sociale des centres d'excellence du Togo.

### **III. Brève description du sous-projet**

Il s'agit du sous-projet de rénovation de trois (03) salles de INSE situé entre la faculté de droit et l'école supérieure des assistants administratifs (ESAAD) au sein de l'Université de Lomé.

Ces salles à rénover ont été choisies par l'INSE suivant leurs besoins en réhabilitation des infrastructures.

Les principales activités de la phase préparatoire sont les activités d'installation de la base vie, de transport de sable et ciments. Les activités de la phase travaux sont la pose de carreaux, de badigeonnage des murs des salles. Les activités d'exploitation du sous-projet sont les activités pédagogiques et de recherche, etc.



**Photo n° 1 : salles à rénover**

### **IV. Aspects environnementaux et sociaux du site**

Brève description de la situation environnementale et identification des impacts et/ou risques environnementaux (annexe 1).

#### **4.1 Résumé de l'environnement naturel du site**

Le site du sous-projet a un sol sablonneux-latéritique et légèrement en pente.

La végétation autour du site est constituée de la veuve pleureuse et de faux teck (photo 2). Toutefois, aucun arbre ou arbustes ne sera affecté par la réalisation du sous-projet.

Le présent site ne se trouve pas à l'intérieur ou à côté d'une aire protégée.

Le site ne se trouve pas à l'intérieur ou à côté d'une aire protégée.

Sur la base des informations reçues, des consultations avec les autorités administratives de l'UL et les observations directes du site, le sous-projet ne pourra pas altérer des sites historiques, archéologiques ou d'héritage culturel.



**Photo n° 2 : environnement du site du sous-projet**

#### **4.2. Enjeux et impacts environnementaux et sociaux**

##### **❖ Enjeux et impacts environnementaux**

- **Phase préparatoire** : altération de la qualité de l'air due au soulèvement de poussière dû aux travaux d'enlèvement des anciens carreaux et de pose de nouveaux carreaux, risque de pollution du sol et des eaux de surface par les déchets issus des travaux d'installation de la base vie, risques de la santé et de la sécurité humaine, etc.
- **Phase de rénovation des salles** : altération de la qualité de l'air due au soulèvement de poussière, risque de pollution du sol et des eaux de surface par les déchets issus des travaux, risques de la santé et de la sécurité des ouvriers, des riverains ou des étudiants et enseignants, etc.
- **Phase d'exploitation** : risque de pollution diverse par les déchets de bureaux et de matériels informatiques, etc.
- **Phase de fin du sous-projet** : à la fin de sous-projet, les possibilités qui s'offrent sont : l'abandon des installations en l'état, la cession pour d'autres activités ou le démantèlement/démolition.

Les autres impacts sont :

- Lieu d'hébergement à une couche de la population défavorisée, aux prostituées, aux drogués et aux bandits. Ce qui risque d'accroître la criminalité et d'accroître l'insécurité publique ;
- Lieu de dépôt public et de défécation, altérant ainsi la salubrité de la zone ;
- Gîte des animaux nuisibles (la multiplication des agents vecteurs de maladies infectieuses).

##### **❖ Enjeux et impacts sociaux**

- **Phase préparatoire** : risques de la santé et de la sécurité des ouvriers, des riverains ou des étudiants et enseignants, de violence basée sur le genre, de violence contre les enfants, etc.
- **Phase de rénovation des salles** : risques de la santé et de la sécurité des ouvriers, des riverains ou des étudiants et enseignants, de violence basée sur le genre, de violence contre les enfants, risque de perturbation des enseignements, des cours et des travaux des étudiants et enseignants, etc.
- **Phase d'exploitation** : risques de la santé et de la sécurité des riverains ou des étudiants et enseignants, de violence basée sur le genre, de violence contre les enfants, etc.
- **Phase de fin du sous-projet** : à la fin de sous-projet, les possibilités qui s'offrent sont : l'abandon des installations en l'état, la cession pour d'autres activités ou le démantèlement.

Les autres impacts sont :

- Lieu d'hébergement à une couche de la population défavorisée, aux prostituées, aux drogués et aux bandits. Ce qui risque d'accroître la criminalité et d'accroître l'insécurité publique ;
- Lieu de dépotoir public et de défécation, altérant ainsi la salubrité de la zone ;
- Gîte des animaux nuisibles (la multiplication des agents vecteurs de maladies infectieuses).

Pour atténuer ces impacts et prévenir ces risques, les mesures spécifiques seront proposées dans les outils spécifiques du chantier qui seront préparés et des contrôles périodiques de santé, sécurité et environnement seront organisés sur le site des travaux.

#### **4.3. Résumé sur l'acquisition de terre**

La réalisation des travaux de rénovation des trois salles de INSE au sein de l'UL n'implique pas une acquisition de terre. Car le présent site de sous-projet se situe dans l'enceinte de l'Université de Lomé qui est un domaine public de l'Etat togolais.

#### **4.4 Résumé sur la consultation des parties prenantes**

Le personnel de INSE et du CERSA et les étudiants de INSE ont été consultés le 26 janvier 2024 et les risques liés aux travaux leur ont été présentés (PV et liste de présence en annexe 2).

Quelques photos de consultation des acteurs



**Photo n° 3 : séance de consultation des acteurs**

### **Résultat de la consultation**

Les parties prenantes du projet et de l'INSE ont été consultées et ont toutes adhéré au sous-projet car la rénovation de ces salles va offrir un cadre de vie idéal aux étudiants et aux enseignants. Leur principale préoccupation est la réalisation des travaux dans les meilleurs délais.

## **V. Classification du sous-projet et travail environnemental et/ou social nécessaire**

### **5.1 Classification du sous-projet**

Conformément au CGES des projets CEA du Togo, les Centres d'excellence régional du Togo sont classés dans la catégorie environnementale et sociale « **B** ».

*Projet de type :*     **A**                     **B**                     **C**

A : Sous-projet à impacts majeurs, irréversibles, portée des impacts au-delà du site du projet

B : Sous-projet à impacts modérés, réversibles, limités au site du projet

C : Sous-projets à impacts faibles, non significatifs

**NB : les sous-projets classés dans la catégorie A ne sont pas financés par ce projet.**

Le sous-projet de rénovation a des impacts faibles, non significatifs et limités au site. Par conséquent, il est classé dans la **catégorie C**.

### **5.2 Travail environnemental et social nécessaire**



Afin d'éviter ou de limiter la survenue des risques liés audit sous-projet, il est recommandé la préparation des outils spécifiques du chantier suivants :

- ✓ Un plan de gestion environnementale et sociale du chantier. Ce PGES devra intégrer le MGP et relever la participation des parties prenantes ;
- ✓ Un plan particulier de gestion et d'élimination des déchets ;
- ✓ Un plan particulier de sécurité et de la protection de la santé ;
- ✓ Un plan d'assurance environnement.

Ces outils seront préparés par l'entreprise qui sera retenue pour l'exécution travaux.

### **5.3 Travail social nécessaire**

Les mesures et prescriptions spécifiques seront capitalisées dans des outils spécifiques du chantier ci-dessus mentionnés et seront complétées par le mécanisme de gestion des plaintes du chantier élaboré par l'entreprise d'exécution des travaux et le code de bonne conduite.

## **Annexe 1 : Formulaire de sélection environnementale et sociale remplis**

## **Annexe 2 : Procès-verbal de consultation et liste de présence**